

## Module de formation pratique BS21-22FP 2025-2026 – 2 ECTS

### Présentation générale à l'attention des étudiant·e·s

#### Présentation

Les stages de deuxième année sont étroitement liés au séminaire d'analyse de pratiques professionnelles, formant un seul et même module. Au travers d'une alternance entre stages blocs en établissement, séances de séminaire et entretiens individuels, ce module vise à susciter chez les étudiant·e·s des questionnements, menant à une mise en enquête autour d'une problématique professionnelle vécue ou observée.

En deuxième année, la réflexion sur la posture professionnelle entamée en 1<sup>ère</sup> année se poursuit. Elle se focalise plus spécifiquement sur les interactions entre l'enseignant·e et les élèves, ainsi que sur les activités des élèves et la diversité de la classe. Ces réflexions se nourrissent des observations réalisées en stage et servent de point de départ à l'analyse de pratiques dans le cadre des séminaires.

Les stages de deuxième année permettent de poursuivre la découverte des différentes facettes du métier. Comme en première année, l'observation y joue un rôle important. Il importe toutefois aussi que l'étudiant·e s'engage dans des tâches d'enseignement variées (v. ci-dessous). La nature de ces tâches d'enseignement résulte d'une concertation entre l'étudiant·e et sa ou son enseignant·e hôte.

Le placement en stage est en principe annuel et la présence au stage et aux séminaires d'analyse de pratiques professionnelles est **obligatoire**<sup>1</sup>.

#### Objectifs du module de 2<sup>e</sup> année

À la fin du module de formation pratique de 2<sup>e</sup> année, l'étudiant·e est en mesure :

- de se positionner face aux enjeux de la profession enseignante et à sa propre orientation vers le métier ;
- d'illustrer et questionner les compétences du métier qu'elle ou qu'il a pu observer ou mettre à l'épreuve ;
- de poursuivre le développement d'une posture professionnelle, par des réflexions concernant l'éthique, les valeurs, la responsabilité et sa relation à l'institution scolaire et à l'autorité ;
- d'identifier ses besoins de formation présents ou futurs ;
- d'adapter sa communication orale et écrite aux différentes situations professionnelles, en soignant la forme et le contenu.

#### Dispositif et modalités d'encadrement

En deuxième année, la formation pratique représente un total de 2 crédits ECTS, comprenant :

- **Stage : quatre semaines de stage**, soit deux stages blocs de deux semaines chacun au début de chaque semestre. Le placement en stage est annuel : les deux stages ont lieu dans le même établissement. Les étudiant·e·s sont plac·e·s auprès d'un·e enseignant·e hôte et sont amené·e·s à observer et à documenter les pratiques suivantes en accordant une attention particulière aux élèves, à la diversité de la classe et à leurs interactions avec l'enseignant·e :
  - les enseignements de sa ou son enseignant·e hôte *a minima* sur trois demi-journées par stage bloc ;
  - la vie d'une classe *a minima* sur deux demi-journées par stage bloc.
  - Dans la mesure du possible, nous encourageons l'observation d'un maximum de disciplines du profil de l'étudiant·e.
  - Plusieurs angles d'observation sont possibles (voir document annexe ci-dessous).

Durant ces stages, il est attendu de l'étudiant·e qu'elle ou il prenne part à quelques tâches d'enseignement et qu'elle ou il anime un ou plusieurs moments d'enseignement seul·e face à la classe (explication d'une notion, prise en charge d'une mise en commun...).

Ce sont les enseignant·e·s hôtes qui déterminent le nombre de périodes pour lesquelles la présence du ou de la stagiaire est attendue sur le terrain. Les stages blocs sont conçus pour permettre aux étudiant·e·s d'être à

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 86 du [Règlement d'application de la loi sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\)](#), à la [Directive 05\\_05](#) et au plan d'études du BS1.

disposition durant toute la période. Il n'est donc pas autorisé de libérer un-e stagiaire une semaine, même si sa présence a été plus soutenue certains jours : les heures de présence du ou de la stagiaire doivent être réparties équitablement sur toute la période du stage bloc. L'intérêt de cette organisation est de permettre une immersion dans les établissements et un suivi des classes, des éléments formateurs pour appréhender le métier d'enseignant et faire des stages des expériences enrichissantes.

- **Séminaires d'analyse de pratiques professionnelles :**
  - 4 séances collectives (plénières)
  - 2 rencontres individuelles (1 rencontre par semestre)

#### Dates du stage

Semestre	Stage bloc
Automne 2025	Du 1 <sup>er</sup> au 12 septembre 2025
Printemps 2026	Du 26 janvier au 6 février 2026

#### Encadrement du stage

Chaque stagiaire est encadré-e par un-e enseignant-e hôte. Son rôle est d'accueillir et d'accompagner la ou le stagiaire dans la poursuite de la découverte du métier en lui donnant une place lui permettant de réaliser quelques tâches d'enseignement. Ces tâches d'enseignement font partie des exigences en 2<sup>e</sup> année.

Dès que les informations concernant le stage sont disponibles, l'étudiant-e prend contact avec sa ou son enseignant-e hôte, afin d'organiser son entrée en stage.

**Un contrat de stage est mis à disposition par la HEP Vaud (voir document en annexe). Ce document n'est pas obligatoire. Il peut être utilisé, si l'une des deux parties en ressent le besoin, pour formaliser différents aspects organisationnels et pédagogiques du stage. Il est alors déposé sur IS-Academia.**

#### Encadrement du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles

Les étudiant-e-s sont réparti-e-s en groupes d'environ 15 personnes, encadré-e-s par une formatrice ou un formateur de la HEP Vaud.

La formatrice ou le formateur du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles peut être mobilisé-e en cas de besoin par l'étudiant-e ou l'enseignant-e hôte.

## Compétences travaillées, composantes visées et niveaux de maîtrise pour la deuxième année

La pratique professionnelle en stage a un but formatif : l'erreur fait partie du processus d'apprentissage. L'objectif est d'avancer dans l'acquisition des compétences visées ci-dessous, issues du [Référentiel de compétences professionnelles](#) de la HEP Vaud.

DEUXIÈME ANNÉE		
Compétences travaillées	Composantes visées	Niveaux de maîtrise
2. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	2.3 Recourir à des savoirs théoriques et réfléchir sur sa pratique	- Préciser ses forces et limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver
3. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions	3.4 Respecter les aspects confidentiels de sa profession 3.5 Éviter toute forme de discrimination et de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents et des collègues 3.8 Reconnaître les limites de son	- Répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés

	champ d'action et de ses interventions	
11. Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante	11.1 Respecter les règles de la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, lors des échanges avec les élèves et l'ensemble des partenaires de l'école 11.3 Mettre en œuvre les règles de la communication en vue de favoriser des relations constructives	- S'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'un-e professionnel-le de l'enseignement

Nous encourageons les stagiaires, dans la mesure du possible, à utiliser et développer leur regard critique sur les outils numériques en stage, ainsi qu'elles ou ils les abordent dans les ateliers numériques.

## Organisation pratique du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles

### Séances collectives

Cinq séances collectives sont prévues durant l'année académique. Chaque semestre, une première séance a lieu lors de la deuxième semaine du stage bloc, une seconde, quelques semaines après la fin du stage bloc.

Séance d'introduction (la présence est obligatoire)	Jeudi 28 Août 2025 de 18 à 19h30
1 <sup>ère</sup> rencontre	Vendredi 12 septembre 2025 de 14h15 à 15h45
2 <sup>ème</sup> rencontre	Vendredi 14 novembre 2025 de 14h15 à 15h45
3 <sup>ème</sup> rencontre	Vendredi 6 février 2026 de 14h15 à 15h45
4 <sup>ème</sup> rencontre	Vendredi 27 mars 2026 de 14h15 à 15h45

### Rencontres individuelles

Deux rencontres individuelles par année entre l'étudiant-e et la formatrice ou le formateur sont organisées durant la deuxième partie de chaque semestre. D'une durée d'environ 45 minutes, ces entretiens représentent un moment privilégié pour faire le bilan de l'expérience pratique, ainsi que pour concevoir, peaufiner et valider l'objet demandé dans la cadre de la validation du module (voir ci-dessous).

Une rencontre supplémentaire peut être organisée sur demande de l'étudiant-e ou du-de la formateur-trice (p. ex. clarification des attentes, soutien individuel).

## Validation du module BS21-22FP, année académique 2025-2026

Le module de formation pratique ne fait pas l'objet d'une évaluation certificative. Les 2 crédits ECTS sont attribués à l'étudiant-e qui y participe et satisfait ses exigences.

### Exigences formelles

- Présence obligatoire et participation active en stage, aux séminaires et aux entretiens.
- Remise dans les délais des documents et objets demandés en séminaire d'analyse de pratiques professionnelles, y compris, s'il y a lieu, des travaux compensatoires.

L'absence en stage peut conduire à un échec ou à l'invalidation du module.

Conformément à la [Directive 05\\_05](#) (art. 14, al. 1<sup>bis</sup>), le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles fait l'objet d'un contrôle de présences. Toute absence, y compris pour des motifs justifiés, implique la réalisation d'un travail compensatoire.

À partir de la deuxième absence (sur l'année), la formatrice ou le formateur en informe le-a responsable de module. Au vu du faible nombre de séances annuelles, deux absences peuvent conduire à l'invalidation du module.

## Déontologie

Un grave manquement aux règles déontologiques et éthiques relatives au métier d'enseignant·e débouche, en principe, sur un échec au module.

## Plagiat ou fraude<sup>2</sup>

Le plagiat est une atteinte au droit d'auteur qui consiste à copier une œuvre en totalité ou en partie en omettant d'en nommer l'auteur·ice, laissant ainsi croire que l'auteur·rice de la copie est l'auteur de l'œuvre.

Chaque étudiant·e est tenu·e de citer systématiquement les sources sur lesquelles ses travaux sont fondés, qu'il s'agisse de versions provisoires ou définitives ou de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative. Dans les travaux écrits demandés dans le cadre du module, les normes de l'*American Psychological Association* (APA) doivent être respectées. Un document de référence les précisant est mis à disposition des étudiant·e-s en début d'année.

Tout cas de plagiat avéré tombe sous le coup de l'article 28 du *Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I* ([RBS1](#)).

## Modalités de certification

La validation du module BS21-22FP relève de la responsabilité d'un jury ([RBS1](#), art. 21, al. 2) composé de l'enseignant·e hôte et de la formatrice ou du formateur en charge du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles.

La validation du module se base sur deux éléments :

- un retour de l'enseignant·e hôte ayant encadré chaque stage, portant sur la présence en stage, la posture et les aspects déontologiques, déposé sur IS-Academia et accessible aux formatrices et formateurs du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles et aux étudiant·e-s ;
- la création d'un poster en lien avec l'observation et les thématiques de la 2<sup>e</sup> année (la diversité de la classe, les élèves et leurs interactions avec l'enseignant·e). (Cf. « Objet de validation » ci-dessous).

Les retours fournis par les enseignant·e-s hôtes et les formatrice·teur·s de la HEP dans le cadre du module BS21-22FP ont principalement une fonction formative.

### 1. Stage

Un bilan du stage est rempli par l'enseignant·e hôte sur la plateforme IS-Academia au terme de chaque stage bloc.

### 2. Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles

Pour la validation du séminaire, la présence et la participation active aux séances de séminaire et aux entretiens individuels est exigée.

De plus, les travaux décrits ci-dessous contribuent à la validation et permettent aux étudiant·e-s de démontrer l'acquisition des niveaux de maîtrise attendus en fin de première année de formation.

#### a. *Objet de validation*

La validation du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles se base sur la création d'un poster. L'objet devra contenir :

- un questionnaire en lien avec l'observation et les thématiques de la 2<sup>e</sup> année (la diversité de la classe, les élèves et leurs interactions avec l'enseignant·e);
- deux traces d'observations réalisées en stage en lien avec les thématiques de la 2<sup>e</sup> année et les expériences de pratique professionnelle de la ou du stagiaire ;
- un retour réflexif sur les représentations du métier, ses enjeux et la posture de l'étudiant·e ;

---

<sup>2</sup> Voir notamment le [Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou au Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I](#) (RBS1) et la [Directive 05\\_05](#) (art. 12, al 1<sup>bis</sup>).

- des liens explicites vers les contenus abordés en séminaire et vers au moins deux références théoriques.

Le premier entretien (fin du semestre d'automne) permet, entre autres, de définir les contours des questionnements de l'étudiant-e et des réflexions qui seront présentées dans l'objet de validation.

L'objet de validation doit être remis à la formatrice ou au formateur au plus tard le **vendredi 20 mars 2026**.

b. *Critères d'évaluation*

Une grille d'évaluation sera distribuée en séminaire d'analyse de pratiques professionnelles.

c. *En cas de non-satisfaction des exigences du module.*

Si la-e stagiaire n'a pas satisfait aux exigences minimales d'un des stages, l'enseignant-e hôte le signale au CéfopÉ.

En cas d'absence, l'enseignant-e hôte organise un rattrapage des heures manquées avec l'étudiant-e, avant le **10 octobre 2025** pour le semestre d'automne et le **27 mars 2026** pour le semestre de printemps.

Si l'étudiant-e n'a pas satisfait aux exigences du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles, l'article 24 du [Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire 1](#) fait foi.

# Annexe au document de cadrage BS1

## Quelques pistes d'observation en 2<sup>e</sup> année

**Thématique générale :** « l'interaction de l'enseignant-e avec les élèves, les activités des élèves et la diversité de la classe ».

**Point focal de l'observation :** les interactions entre enseignant-e-s et élèves et entre les élèves eux-mêmes, les activités des élèves

### Quelques questionnements pouvant guider l'observation

**Attention !!! Cette liste est purement indicative et n'est pas exhaustive. Il ne s'agit donc pas de chercher à répondre à toutes les questions. L'objectif des questionnements listés ci-dessous est d'orienter le regard. Dans le cadre des objectifs du module de formation pratique, l'étudiant-e peut adopter son propre regard, poursuivre son propre questionnement, adapter les questionnements proposés ou les faire évoluer selon son contexte de stage.**

- Combien d'élèves dans la classe ? De quel(s) âge(s) ou genre ? Le cas échéant, comment cette diversité est-elle nommée par les enseignant-e-s et/ou les élèves ?
- Comment les élèves entrent-ils dans la classe ? S'installent-ils tous où ils le souhaitent ? Quelle est leur attitude ? Saluent-ils l'enseignant-e ? Un rituel de début de cours est-il observable de la part des élèves ? Notez-vous une différence de comportement des élèves selon l'enseignant-e ?
- Sortent-ils leurs affaires sans qu'on le leur demande ? Combien de temps mettent-ils à s'engager dans les tâches ?
- Comment décririez-vous la relation entre enseignant-e et élèves ? Quels gestes la rendent visible ? Comment la qualifieriez-vous ? Pourquoi ?
- Les élèves ont-ils fait le travail demandé pour la leçon ? Que fait l'enseignant-e pour faire le suivi des devoirs à la maison, qu'ils soient faits ou non ?
- Les élèves se montrent-ils motivés par les contenus et les objectifs de la leçon ? Semblent-elles ou ils avoir compris les objectifs ? Se montrent-ils impliqués, sérieux, attentifs et de quelle manière (par quels gestes observables) ?
- Quelles sont les modalités et le déroulement de la leçon (p.ex. cours magistral, travail des élèves en binômes ou par groupes, mise en commun sous forme de discussion en plénière) ? Quelle durée pour chacune de ces modalités ?
- Pour chacune des modalités de travail, comment se comportent les élèves de la classe ? Quelles activités réalisent-ils ? Y a-t-il des signes de difficultés ?
- Tous les élèves prennent-ils la parole ? Quels élèves se démarquent dans cette prise de parole ? Quelles sont leurs caractéristiques observables ? Comment la parole se distribue-t-elle entre les garçons et les filles ? Que fait l'enseignant-e pour réguler les prises de parole ?
- Quel est l'impact des actions de l'enseignant-e (mots, gestes, communications non verbales, etc.) sur les élèves ? Ont-elles l'effet escompté (p.ex. motiver les élèves, les mettre au travail, imposer le silence, attirer l'attention, rappeler les règles, etc.) ? Quels indices observables vous permettent de le dire ?
- Quelle attention les élèves prêtent-ils aux supports de cours choisis (manuel, diaporama, tableau noir, vidéo, jeu, etc.) ? Notez-vous une différence de comportement en fonction de ces supports ?
- Les objectifs de la leçon vous semblent-ils atteints ? Quelles observations vous permettent de l'affirmer ?